

COMMUNE DE FILLINGES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente et un janvier, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2017

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23
présents : 19
votants : 22

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ALIX** Isabelle, **ARNAUD** Laurence, **BASSIN** Katia, **BERGER** Pierre, **BOURDENET** Séverine, **BOURGEOIS** Lilian, **CHENEVAL** Paul, **D'APOLITO** Brigitte, **DEGORRE** Luc, **DEVILLE** Alexandra, **DUCRUET** Muriel **FOREL** Bruno, **FOREL** Sébastien, **GUIARD** Jacqueline, **GRAEFFLY** Stéphane, **LYONNET** Sandrine, **PALAFFRE** Christian, **VILDE** Nelly, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames **BICHET** Sandrine qui donne procuration de vote à Monsieur **BERGER** Pierre, **MARQUET** Marion qui donne procuration de vote à Madame **DEVILLE** Alexandra.
Monsieur **DOUCET** Michel qui donne procuration de vote à Monsieur **FOREL** Bruno.

ABSENT : Monsieur **LAHOUAOUI** Abdellah.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

1 - Bail emphytéotique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 21 voix et une abstention - autorise Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique entre la commune et la SCI CHAGAECA pour l'occupation des parcelles E 2422 « Sous Les Rochers » de 13 ares 38 et E 2428 « Sous Les Rochers » de 9 ares 29 et E 2423 « Séry » de 1 are soit une superficie totale de 23 ares 67 ; pour une durée de 20 ans renouvelable sous certaines conditions - fixe la redevance annuelle à 2 500 € 00 - charge Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires.

2 - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2016

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 22 voix - approuve la proposition d'ouverture de crédits - autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2017, dans la limite énoncée ci-dessous :

- 22 190 € au titre du chapitre 20,
- 363 340 € au titre du chapitre 21,
- 1 392 000 € au titre du chapitre 23,
- 1 000 € au titre du chapitre 26.

3 - Procès verbal de mise à disposition par la commune de biens immeubles et de financements affectés à la compétence petite enfance exercée par la Communauté de Communes des Quatre Rivières

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire - à l'unanimité - par 22 voix - approuve le procès-verbal de mise à disposition de biens et de financements pour la compétence petite enfance - autorise Monsieur CHENEVAL Paul - premier adjoint - représentant de la Commune de Fillinges à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et des financements pour la compétence petite enfance.

4 - Convention de mandat portant sur l'enregistrement des demandes de logement locatif social avec le PLS-ADIL 74 pour l'année 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 22 voix - considérant qu'il convient donc de signer une convention qui est conclue pour une durée d'un an à partir de janvier 2017, que la participation financière s'établit sur la base de 7 centimes d'euros/habitant, (population totale-dernier recensement Insee - avec une participation minimale de 200 euros - autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat portant sur l'enregistrement des demandes de logements locatif social pour l'année 2017 avec PLS-ADIL 74 - 4 Avenue de Chambéry - 74000 ANNECY - charge Monsieur le Maire de toutes les formalités relatives à ce dossier.

5 - Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications Ferme de Chillaz

Le Conseil Municipal - entendu l'exposé de Monsieur le Maire - après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération - après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 22 voix :
- approuve le plan de financement et sa répartition financière

d'un montant global estimé à	17 476 €
avec une participation financière communale s'élevant à	10 241 €
et des frais généraux s'élevant à	524 €

- s'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 419 €, sous forme de fonds propres après la réception par le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération
- s'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après réception par le

SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 8 193 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif - charge Monsieur le Maire du suivi du dossier et des formalités nécessaires.

6 - Information sur les avancements des commissions municipales

Il est évoqué le chantier des Meulières, qui est une propriété privée.

L'autorisation de construire est délivrée et la date de démarrage du chantier regarde le propriétaire.

La mairie a été informée du démarrage prochain des travaux, comme c'est un peu compliqué il a été demandé au promoteur un plan de conduite du chantier.

Dans le même temps, la commune retravaille avec le bureau d'études en charge du projet de voirie pour le finaliser.

Les travaux de voirie commenceront après la construction donc pas avant 2018.

Une nouvelle réunion avec les riverains sera organisée.

Les travaux du gaz se poursuivent sur le secteur d'Arpigny.

7 - Questions diverses

Sans objet